NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/AC.241/L.25
17 janvier 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE NÉGOCIATION
POUR L'ÉLABORATION D'UNE CONVENTION
INTERNATIONALE SUR LA LUTTE CONTRE
LA DÉSERTIFICATION DANS LES PAYS
GRAVEMENT TOUCHÉS PAR LA SÉCHERESSE
ET/OU LA DÉSERTIFICATION, EN PARTICULIER
EN AFRIQUE
Sixième session
9-20 janvier 1995
Point 6 de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DE SA SIXIÈME SESSION

Projet de rapport

Rapporteur : M. Nikita F. GLAZOVSKY (Fédération de Russie)

I. INTRODUCTION

Ouverture et durée de la session

1. La sixième session du Comité intergouvernemental de négociation pour l'élaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, s'est tenue à New York du 9 au 20 janvier 1995. Cette réunion a été convoquée en application du paragraphe 5 de la résolution 49/234 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1994, intitulée "Élaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique". À sa sixième session, le Comité a tenu __ séances (1re à __).

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Bureau du Comité

2. Le bureau du Comité et de ses groupes de travail, tel que le Comité l'a élu à ses sessions précédentes, était composé comme suit :

Président : M. Bo Kjellén (Suède)

Vice-Présidents : M. René Valéry Mongbe (Bénin)
M. T. P. Sreenivasan (Inde)
M. José Urrutia (Pérou)

Rapporteur : M. Nikita F. Glazovsky (Fédération de Russie)

Groupe de travail I

À sa __ séance, le __ janvier, le Comité a élu par acclamation le bureau suivant pour le Groupe de travail I :

[À insérer]

Groupe de travail II

À sa __ séance, le __ janvier, le Comité a élu par acclamation le bureau suivant pour le Groupe de travail II :

[À insérer]

B. Adoption de l'ordre du jour

3. À sa 1re séance, le 9 janvier 1995, le Comité a adopté l'ordre du jour ci-après :

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.

2. Programme de travail pour la période transitoire.

3. Préparatifs de la Conférence des parties.

4. État de la signature et de la ratification de la Convention.

5. Examen de la situation en ce qui concerne les fonds extrabudgétaires.

6. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa sixième session.

C. Participation

4. Les représentants des États ci-après ont participé à la session :

[À insérer]

5. Les bureaux et organes des Nations Unies ci-après étaient représentés :

[À insérer]

6. Les institutions spécialisées ci-après étaient représentées :

[À insérer]

7. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées :

[À insérer]

8. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées :

[À insérer]

D. Documentation

9. On trouvera à l'annexe __ du présent rapport la liste des documents dont le Comité était saisi à sa sixième session (à insérer).

E. Accréditation des organisations non gouvernementales

10. À sa 3e séance, le 11 janvier, le Comité, tenant compte du paragraphe 19 de la résolution 47/188 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1992, et de l'article 49 du règlement intérieur du Comité (A/AC.241/3), a décidé d'approuver l'accréditation des organisations non gouvernementales dont la liste figure dans le document A/AC.241/9/Add.8 [voir annexe __, décision 6/__ (à insérer)].